Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB322026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Keven JUETTE
Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026
Absent excusé : M. Antoine MAURET
Absent : M. Louis LOUET
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13
Quorum réuni

DELIBERATION 32/2026 – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°30/2026 en date du 30 mars 2026 :

- **Au titre des Déclarations d'Intention d'Aliéner**

SECTION	NUMERO PARCELLES	ADRESSE	Décision
AB	589-591-592	Rue de l'orme	Non préemption

- **Au titre des virements de crédits – décisions modificatives**
  - **Virement de crédit n°01/2026**

- C/2156 matériel et outillage d'incendie et de défense civile : + 1 830 €
- C/2157 matériel et outillage technique / - 1830 €

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB322026-DE

➢ **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fournitures et de services inférieures à 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Balayage voirie (Entram)	1 632 € HT soit 1 795.20 € TTC
Fourniture et pose appareil tintement cloche 2 Cloche 3 (entreprise BIARD ROY)	1 490 € HT soit 1788 € TTC 1 130 € HT soit 1 356 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 avril 2026
et transmission en Préfecture, le 29 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 27 avril 2026
Le Secrétaire de Séance
Keven JUETTE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh